Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 3 avril 2023

Intervention de **Amélie GERMAIN**

Délibération 24 : TRANSFERT À L'UNION MUTUALISTE VYV3 PAYS DE LA LOIRE DE L'HARMONIE DES DOUDOUS

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, nous devons approuver le transfert de la convention de subventionnement signée entre la Ville de Saint-Herblain et l'association l'Harmonie des Doudous vers VYV 3.

En commission monsieur Talledec, nous vous avons questionné sur le nombre de places disponibles dans cette crèche pour le compte de la mairie, présupposant une hausse car vous défendiez en 2020 une politique de réservation de berceaux supplémentaires dans les crèches privées pour diversifier l'offre publique.

A l'inverse, vous nous avez répondu, que, par manque de moyens humains, la crèche accueille moins d'enfants pour le compte de la mairie.
Or, vous en conviendrez, les demandes de places en crèche municipale demeurent bien supérieures au nombre de berceaux disponibles.
Les difficultés de recrutement dans la petite enfance sont connues, nous ne les ignorons pas.
Le marché de l'emploi doit nous amener à mieux répondre aux attentes des auxiliaires de puériculture, aux animateurs et animatrices de jeunes enfants et plus largement à tous ces métiers de l'accompagnement, du soin ou du service à la personne.
En conventionnant avec le secteur privé, nous n'avons aucune marge de manœuvre pour faire évoluer la politique RH (et nous saluons l'annonce de Mr

Saïd sur la création d'une équipe volante pour la petite enfance qui illustre ces possibilités) et offrir des arguments pour attirer les métiers de la petite enfance.

Alors plutôt que de conventionner avec le secteur privé comme le groupe VYV3, - dont la fiabilité est à questionner au regard de la situation sur la crèche Les enfants de Lucie, qui a demandé une rallonge 28 107 euros dès la première année, mais aussi suite à la fermeture des domiciles collectifs, il nous semble donc plus judicieux d'investir dans les crèches publiques.

Nous le redisons, la mairie a un rôle à jouer en tant qu'employeur. Elle peut valoriser ces métiers, offrir des avantages de qualité de vie au travail… pour sécuriser les emplois mais surtout offrir un service public fiable et de qualité.